

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
du Village de Massueville
de la séance ordinaire 9 août 2021



Province de Québec
Municipalité du Village de Massueville

Lundi 9 août 2021

À une séance ordinaire des membres du Conseil de la Municipalité du Village de Massueville, tenue à la mairie, située au 246, rue Bonsecours à Massueville, le lundi 9 août 2021 à 19h30, à laquelle sont présents:

Le maire Denis Marion et les conseillers Nicole Guilbert, Louis Fillion, Chloé Émond, Richard Gauthier et Pierre Michaud;

Était absent : René Lalancette

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire, Denis Marion.

À 19h00, une assemblée publique est tenue afin d'expliquer le projet de règlement 481-21 modifiant le règlement de construction numéro 295-91 afin de modifier les dispositions relatives aux retours d'égouts.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2021 et de son suivi;
4. Correspondance;
5. Période de questions;
6. Rapport mensuel du maire;

7. VIE COMMUNAUTAIRE ET LOISIRS

- 7.1 Suivi des différents comités;
- 7.2 Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure;
- 7.3 Résolution autorisant la fermeture de la rue Napoléon entre les rues Bonsecours et Saint-Louis;
- 7.4 Composition du Comité de gestion des parcs et de la Halle;

8. RÉGLEMENTATION ET LÉGISLATION

- 8.1 Adoption du règlement numéro 481-21 modifiant le règlement de construction numéro 295-91 afin de modifier les dispositions relatives aux retours d'égouts ;

9. SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 9.1 Dépôt du compte rendu de la réunion de la Régie intermunicipale de protection incendie Louis-Aimé-Massue R.I.P.I.;

10. SERVICE D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT

- 10.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment - juillet 2021;
- 10.2 Intention au projet pilote : démystifier la géomatique et rendre l'information géospatiale gratuite accessible au public;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
du Village de Massueville
de la séance ordinaire 9 août 2021



11. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUC ET USINE D'ÉPURATION

- 11.1 Rapport du responsable des travaux publics et de l'usine d'épuration des eaux usées – juillet 2021;
- 11.2 Dépôt du compte rendu de la réunion de la Régie d'aqueduc Richelieu Centre;
- 11.3 Nettoyage du fossé – rue Durocher;
- 11.4 Confection d'affiches pour terrains à vendre et adresse;
- 11.5 Entretien des arbres de la municipalité;
- 11.6 Autorisation de la signature de la convention d'aide financière avec le ministre des Transports;

12. ADMINISTRATION

- 12.1 Présentation des comptes à payer du mois de juillet 2021;
- 12.2 Offre de services pour l'audit des états financiers consolidés pour les années 2021, 2022 et 2023;
- 12.3 Autorisation de signature du protocole d'entente dans le projet local de vitalisation du volet 4 du Fonds régions et ruralité;
- 12.4 Comité municipalité amie des aînés (MADA);
- 12.5 Emplois d'été Canada – modification de la demande;
- 12.6 Appui à la Ville de Sorel-Tracy;
- 12.7 Réparation toiture de la mairie;
- 12.8 Demande de passage du Club VTT Vagabond du Bas-Richelieu;
- 12.9 Fondation du Cégep de Sorel-Tracy
- 13. Période de questions;
- 14. Affaires nouvelles;
- 15. Clôture de la séance.

1. Ouverture de la séance

Le maire, Denis Marion, ouvre la séance ordinaire à 19h40.

Rés. 2021-08-098

2. Adoption de l'ordre du jour (c. c.)

Sur proposition de madame la conseillère Chloé Émond;
Appuyée par monsieur le conseiller Richard Gauthier;
IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tout en laissant le point « *Questions diverses* » ouvert.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents

Rés. 2021-08-099

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2021 et de son suivi (c. c.)

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité du Village de Massueville, tenue le 5 juillet 2021, la directrice générale et secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Sur proposition de madame la conseillère Nicole Guilbert;
Appuyée par monsieur le conseiller Louis Fillon;
IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal et le suivi de la séance du 5 juillet 2021 et d'en autoriser les signatures.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
du Village de Massueville
de la séance ordinaire 9 août 2021



4. DOCUMENTS DÉPOSÉS

FEPTU : Dépôt d'un montant de 10 518,02 \$ au compte bancaire de la Municipalité le 9 juin 2021. Reçu le 15 juillet 2021. (11.8.3/05)

CORRESPONDANCE

1. **Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation :**

- Lettre-nous informant qu'il nous versera un montant additionnel de 169 958 \$ au cours des trois prochaines années dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 applicable aux travaux d'infrastructures admissibles réalisés pendant la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023. Reçue le 7 juillet 2021. (11.8.3/01)
- Lettre-nous informant que la Municipalité bénéficiera d'une aide financière de 32 700 \$ dans le cadre du projet de « Revitalisation et création d'un parc avec un parcours santé » dans le cadre de l'aide à des projets locaux de vitalisation du volet 4 du Fonds régions et ruralité. Reçue le 5 juillet 2021. (11.8.3/06)

2. **MRC de Pierre-De Saurel :**

- Transmission des règlements 338-21 et 339-21. Reçue le 9 juillet 2021. (1.8.1/03)
- Avis public, règlement 339-21 déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats. Reçu le 9 juillet 2021. (1.8.1/03)
- Communiqué faisant un retour sur la séance du 7 juillet. Reçu le 12 juillet 2021. (1.8.2/01)

3. **Municipalité de Saint-Aimé :** Résolution 125-07-21 : Modification de la composition du Comité de gestion des parcs et de la Halle. Reçue le 26 juillet 2021. (7.4.1/02)

4. **Fleurons du Québec :** Concours Du jardin dans ma ville : vous avez un projet, mais n'avez pas eu le temps de vous inscrire? Reçu le 7 juillet 2021. (6.5.6/01)

5. **La Mutuelle des Municipalités du Québec :** Accusé de réception d'un avis de réclamation. Reçu le 5 juillet 2021. (1.2.2/08 et 6.6)

6. **La Fédération québécoise des municipalités :**

- La FQM tiendra son Congrès du 30 septembre au 2 octobre 2021 à Québec. Reçu le 30 juin 2021. (10.7.1)
- Prévention - Une meilleure performance à venir! Reçu le 30 juillet 2021. (1.8.2/01)

7. **Sentinel :** Certificat de formation de secourisme - 72709. Reçu le 13 juillet 2021. (10.7.1)

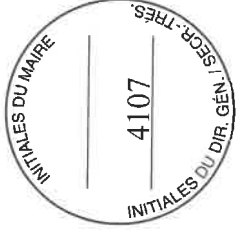
8. **Biophare :** Lettre de remerciement sincère pour votre généreuse contribution. Reçue le 22 juillet 2021. (7.5.1)

9. **Office d'habitation Pierre-De Saurel :** Dépliants à mettre dans le présentoir du bureau municipal, concernant des logements subventionnés. Reçus le 27 juillet 2021. (1.11.5)

10. **Municipalité de Saint-David :** Résolution 2021-07-131 : Nomination d'un représentant à l'Office d'habitation Pierre-De Saurel. Reçue le 27 juillet 2021. (1.11.5)

11. **OBV Yamaska :** Info courriel des membres et partenaires de l'OBV Yamaska, Été 2021. Reçu le 27 juillet 2021. (4.4.1)

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
du Village de Massueville
de la séance ordinaire 9 août 2021



12. **Sûreté du Québec** : Communiqué de presse : la cybercriminalité ne prend aucunes vacances! Reçu le 20 juillet 2021. (2.2.1)

5. Période de questions

Les citoyen(ne)s sont invité(e)s à poser des questions et à émettre des commentaires par courriel. Aucune question n'a été reçue pour cette séance.

6. Rapport du maire

Aucun rapport n'est déposé à cette séance.

7. VIE COMMUNAUTAIRE ET LOISIRS

7.1 Suivi des différents comités

À titre informatif, les membres du Conseil résument verbalement les différents développements survenus dans chacun des comités au cours du mois de juillet 2021.

Louis Fillion annonce qu'il va y avoir une Fête des récoltes cet automne.

Rés. 2021-08-100

7.2 Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure (c. c. | 9.3.7/02 - 11.8.2/06)

Sur proposition de monsieur le conseiller Pierre Michaud;
Appuyée par monsieur le conseiller Richard Gauthier;
IL EST RÉSOLU

QUE la Municipalité du Village de Massueville autorise la présentation du projet de parc de jeux libres pour les enfants 0-5 ans au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure;

QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité du Village de Massueville à payer sa part des coûts admissibles du projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

QUE la Municipalité du Village de Massueville désigne France St-Pierre, directrice générale et secrétaire-trésorière, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

Rés. 2021-08-101

7.3 Résolution autorisant la fermeture de la rue Napoléon entre les rues Bonsecours et Saint-Louis (c. c. | 7.8.1)

Comme la bibliothèque de Saint-Aimé et Massueville pendra la crémaillère le dimanche 12 septembre prochain, le comité de bénévoles prévoit créer de l'animation autour, notamment avec le camion Cornet en folie, et encourager les enfants à dessiner à la craie dans la rue. Considérant que les règles de la pandémie réduisent le nombre de personnes que la bibliothèque peut accueillir à l'intérieur, le comité demande au conseil de fermer la rue Napoléon entre Bonsecours et Saint-Louis à partir du samedi soir, le 11 septembre, jusqu'au dimanche le 12 septembre à 17 heures.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
du Village de Massueville
de la séance ordinaire 9 août 2021



Sur proposition de madame la conseillère Nicole Guilbert;
Appuyée par monsieur le conseiller Louis Fillion;
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER la fermeture de la rue Napoléon, entre Bonsecours et Saint-Louis, à
partir du samedi soir, le 11 septembre, jusqu'au dimanche le 12 septembre à 17 heures.
Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

Rés. 2021-08-102

7.4 Composition du Comité de gestion des parcs et de la Halle
(c. c. 17.4.1/02)

CONSIDÉRANT que le conseil de la Fabrique de la paroisse de Saint-Aimé n'existe
plus;

CONSIDÉRANT QUE dans ce cas, la composition du Comité de gestion des parcs et
de la halle doit être revue;

CONSIDÉRANT QUE dans la résolution numéro 2021-07-082, la nomination d'un
citoyen(ne) a été omise;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de madame la conseillère Chloé Émond;
Appuyée par monsieur le conseiller Pierre Michaud;
IL EST RÉSOLU

D'ANNULER la résolution 2021-07-082;

QU'il soit recommandé de modifier, conjointement avec la Municipalité de Saint-Aimé,
la composition du Comité de gestion des parcs et de la Halle;

QUE le conseil de Massueville propose que ce comité soit composé de deux membres
nommés par la Municipalité de Saint-Aimé, deux membres nommés par la Municipalité
de Massueville, d'un membre nommé par le comité des Fêtes de la Saint-Jean-Baptiste,
d'un membre du Comité de développement touristique et culturel (CDTC) ne faisant
pas partie du conseil municipal et d'un citoyen de chacune des municipalités;

QUE les huit (8) membres de ce comité soient nommés pour un mandat d'un an
renouvelable à partir de décembre 2021;

Que ce comité se dote, lors de sa première rencontre, d'une présidente ou d'un
président qui en deviendra la où le porte-parole;

QUE le mandat de ce comité soit de gérer les questions afférentes aux parcs du Carré
Royal et à la Halle et de faire les propositions pertinentes aux instances appropriées.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

8. RÉGLEMENTATION ET LÉGISLATION

Rés. 2021-08-103

8.1 Adoption du projet de règlement 481-21 modifiant le règlement de
construction numéro 295-91 afin de modifier les dispositions relatives aux
retours d'égouts (c. c. 11.4.2)

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Massueville a adopté le règlement de
construction numéro 295-91;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Municipalité
a le pouvoir de modifier son règlement de construction;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
du Village de Massueville
de la séance ordinaire 9 août 2021



ATTENDU QUE le règlement numéro 475-20 concernant l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau a été adopté et est entré en vigueur le 2 novembre 2020;

ATTENDU QUE le règlement numéro 475-20 comporte des dispositions relatives aux soupapes de retenue (clapets antiretour);

ATTENDU QU'il y a donc lieu d'abroger les dispositions du règlement de construction numéro 295-91 relatives aux soupapes de retenue afin d'éviter toute confusion;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné par le conseiller Richard Gauthier lors de la séance du conseil tenue le lundi 3 mai 2021 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

ATTENDU QU'une copie du présent projet de règlement a été remise à chacun des membres du Conseil à l'intérieur des délais prévus par la loi, soit au plus tard deux (2) jours ouvrables avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté, et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal;

ATTENDU QUE le Conseil a tenu une assemblée publique de consultation à la séance du 9 août 2021 à 19h00, à la mairie, située au 246, rue Bonsecours à Massueville;

ATTENDU QU'à cette assemblée, aucune modification n'a été apportée au projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de monsieur le conseiller Richard Gauthier;
Appuyée par madame la conseillère Chloé Émond;
IL EST RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité du Village de Massueville ORDONNE et DÉCRÈTE par le présent règlement ce qui suit :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

L'article 3.10 intitulé « Retour d'égout » est modifié par l'abrogation du troisième paragraphe.

Article 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ à la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité du Village de Massueville, le lundi 9 août 2021, sous le numéro de résolution 2021-08-103.

France Saint-Pierre,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Denis Marion,
Maire

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
du Village de Massueville
de la séance ordinaire 9 août 2021



9. SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 Dépôt du compte rendu de la réunion de la Régie intermunicipale de protection incendie Louis-Aimé-Massue R.I.P.I. (c. c. | 2.3.7)

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le compte rendu de la séance de la R.I.P.I., qui s'est tenue le 12 juillet 2021.

10. SERVICE D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT

10.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment – juillet 2021 (c. c. | 6.2.6)

Aucun rapport n'est déposé à cette séance

Rés. 2021-08-104

10.2 Intention au projet pilote, démystifier la géomatique et rendre l'information géospatiale gratuite accessible au public (c. c. | 6.9)

Sur proposition de monsieur le conseiller Richard Gauthier;
Appuyée par madame la conseillère Nicole Guilbert;
IL EST RÉSOLU

DE FAIRE parvenir une lettre d'intention relative au projet : démystifier la géomatique et rendre l'information géospatiale gratuite accessible au public, pour confirmer notre intention de participer à ce projet pilote en contribuant sous la forme de ressources humaines pour une valeur de 2 500 \$.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que la Municipalité du Village s'engage à participer au projet en offrant les services suivants pour l'année 2022 :

- Participer à des rencontres de projet;
- Fournir de l'information sur la façon dont fonctionne le site Web de la municipalité;
- Fournir des informations géospatiales de base sur le territoire (si disponibles).

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

11. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUC ET USINE D'ÉPURATION

11.1 Rapport du responsable des travaux publics et de l'usine d'épuration des eaux usées – juillet 2021 (c. c. | 13.2.2/01)

Le rapport du mois de juillet 2021 est déposé au Conseil.

11.2 Dépôt du compte rendu de la réunion de la régie d'aqueduc Richelieu centre R.A.R.C. (c. c. | 1.4.2) (c. c. | 4.2.1/01)

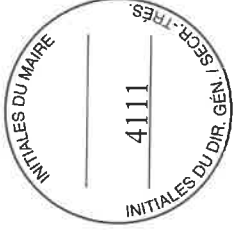
La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le compte rendu de la séance de la Régie d'aqueduc Richelieu Centre, qui s'est tenue le 15 juillet 2021.

Rés. 2021-08-105

11.3 Nettoyage du fossé, rue Durocher (c. c. | 3.2.6/01)

Sur proposition de monsieur le conseiller Richard Gauthier;
Appuyée par monsieur le conseiller Pierre Michaud;
IL EST RÉSOLU

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
du Village de Massueville
de la séance ordinaire 9 août 2021



D'ACCEPTER l'offre de service de Provost excavation inc. pour le nettoyage du fossé de la rue Durocher à partir de la rue Royale jusqu'à la rivière, pour un taux horaire allant de 90 \$/ h à 120 \$/h selon les équipements utilisés;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Municipalité du Village de Massueville reconnaisse que la présente résolution, incluant l'offre de services professionnels, tienne lieu de contrat entre les parties.

Afin de donner application à la présente résolution, un montant est disponible au poste budgétaire suivant : « *Entretien des infrastructures* » (02-320-00-521-00);

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

Rés. 2021-08-106

11.4 Confection d'affiches pour les terrains à vendre et les adresses de l'usine d'épuration (c. c. 16.6 - 9.1)

Sur proposition de madame la conseillère Nicole Guilbert;
Appuyée par madame la conseillère Chloé Émond;
IL EST RÉSOLU

DE RETENIR les services de Patrick Michaud pour la confection des affiches. Une (1) pour les terrains à vendre, une (1) indiquant l'adresse de l'usine d'épuration des eaux usées et une (1) indiquant l'adresse de la station de pompage, pour un total de 1 000 \$.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Municipalité du Village de Massueville reconnaisse que la présente résolution, incluant l'offre de services professionnels, tienne lieu de contrat entre les parties.

Afin de donner application à la présente résolution, les montants sont disponibles aux postes budgétaires suivants : 600 \$ « *Entretien et réparation - terrains et bâtiments* » (02-414-00-522-00) et 400 \$ au (02-320-00-522-00)

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

Rés. 2021-08-107

11.5 Abattage et entretien des arbres de la municipalité (c. c. 13.2.6/01)

Les membres du conseil prennent connaissance du plan triennal au sujet de l'abattage et de l'entretien des arbres derrière l'église, et sur l'emprise du Ruisseau des sœurs.

APRÈS DISCUSSION,

Sur proposition de monsieur le conseiller Richard Gauthier;
Appuyée par monsieur le conseiller Louis Fillion;
IL EST RÉSOLU

D'ACCEPTER l'offre de services de Service d'arbres Olivier de la Sablonnière pour l'abattage, l'élague, l'entretien et le débroussaillage des arbres, échelonnés sur trois (3) ans, répartis de façon suivante :

2021 : 6 000 \$
2022 : 5 000 \$
2023 : 4 000 \$

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Municipalité du Village de Massueville reconnaisse que la présente résolution, incluant l'offre de services professionnels, tienne lieu de contrat entre les parties.

Afin de donner application à la présente résolution, le montant est disponible au poste budgétaire suivant : « *Entretien et réparation bâtiments et terrains* » (02-320-00-522-00) et sera budgété pour les années 2022 et 2023.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
du Village de Massueville
de la séance ordinaire 9 août 2021



Rés. 2021-08-108

11.6 Autorisation de la signature de la convention d'aide financière avec le
ministre des Transports (c. c. | 3.2.2/03)

Sur proposition de madame la conseillère Nicole Guilbert;
Appuyée par monsieur le conseiller Louis Fillion;
IL EST RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Municipalité du Village de Massueville autorise le
maire, Denis Marion, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, France St-Pierre, à
signer pour et au nom de la municipalité la Convention d'aide financière avec le
ministre des Transports.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents

12. ADMINISTRATION

Rés. 2021-08-109

12.1 Autorisation du paiement des dépenses du mois de juillet 2021 (c. c. | liste)

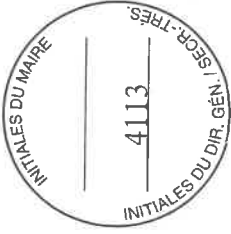
La directrice générale et secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité du Village de
Massueville dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles sont projetées les
dépenses.

Sur proposition de madame la conseillère Chloé Émond;
Appuyée par monsieur le conseiller Richard Gauthier;
IL EST RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité du Village de Massueville autorise le paiement des
dépenses apparaissant dans la liste ci-dessous pour la période du mois de juillet 2021 et
totalisant 229 385.85 \$.

NO CHÈQUE	FOURNISSEURS	MONTANT
C2100141	La Capitale Assureur de l'administration (Assurances collectives de juillet)	1 341.89
C2100142	Banque Nationale du Canada (Remboursement d'un paiement reçu en double)	735.84
C2100143	Hébert Marsolais inc. (États financiers 2020)	8 623.13
C2100144	Révolution Environnemental Solution LP (Vidange des étangs)	150 000.00
C2100145	Opération Nez Rouge Sorel-Tracy (Aide financière)	100.00
C2100146	Association sportive du Camping le Québécois (Aide financière)	100.00
C2100147	Cégep Sorel-Tracy (Fonds de base 2021 - 2 de 3)	25.00
C2100148	Radio Diffusion Sorel-Tracy CJSO (La Tribune du 6 juillet)	252.95
C2100149	Fonds d'information sur le Territoire (Droits de mutation de juin)	20.00
C2100150	G.A.D. Brouillard inc. (Fauchage au champs à l'usine d'épuration)	327.68
C2100151	MRC Pierre-De Saurel (Quote-part matières résiduelles de juillet)	3 064.95
C2100152	Municipalité de Saint-Aimé (50% des dépenses de la bibliothèque)	1 017.41
C2100153	R.A.R.C. (Consommation juin)	4 730.40
C2100154	R.I.P.I. (Prévention risque faible et quote-part juillet)	6 057.06
C2100155	C.I.M. (Géomatique et rôle en ligne)	758.17
C2100156	Eurofin Environex (Analyses du mois de juin et des boues des étangs)	1 398.10
C2100157	Villiard Serres & Jardins (Arrosage des fleurs)	287.44
C2100158	Dépanneur S.G. Bardier (Essence tracteur et camion)	278.27
C2100159	9325-0165 Québec inc. (appel d'offres pour la mise à niveau de l'usine)	11 337.69
C2100160	Municipalité de Saint-David (Inspecteur en bâtiment janvier à juin)	8 082.88
C2100161	Manon Paulus (Entretien ménageur du 2 juillet)	212.70
C2100162	Climatisation Jimmy Chassé (Moreur air climatisé du 1 ^{er} étage)	449.55
C2100163	Catherine Tétreault ingénieure (Défiance rue Varennes et Cartier)	1 513.36
C2100164	Cain Lamarre S.E.N.C. (Dossier rue Royale et honoraires juin)	494.98
C2100165	ADN Communication (alerte municipale juin 2021)	36.68
C2100166	Andrée Gagné (Frais de déplacement formation secouriste et dépôts)	70.95
C2100167	FQM Assurances inc. (solde des assurances)	776.08
C2100168	Banque Nationale du Canada (Remboursement d'un paiement reçu en double)	744.91
C2100169	Les Gazon Tessier (Contrôle et végétation berge et chemin)	1 207.24

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
du Village de Massueville
de la séance ordinaire 9 août 2021



C2100170	Serge Landry (Remboursement du dépôt pour branchement d'eau)	900.00
C2100171	FCC FAC (Remboursement AgriEsprit)	15 000.00
C2100172	Les 2 Rives (Publication d'un erratum)	143.72
C2100173	Buropro Citation (Lecture du copieur du 25 juillet)	70.31
C2100174	ADD Énergie (Gestion de la borne du parc)	862.31
C2100176	Eurofin Environex (Analyses mensuelles juillet)	2 098.87
L2100082	Ministre du Revenu du Québec (DAS juin)	2 871.59
L2100083	Receveur Général du Canada (DAS juin)	993.50
L2100084	Centre de service Scolaire Sorel-Tracy (taxe scolaire rue Cartier)	49.13
L2100085	Hydro-Québec (éclairage public 30 juillet)	240.47
L2100086	Visa Desjardins (Frais annuels, frais de poste, Adobe)	296.44
L2100087	Koodo Mobile (Cellulaire voirie 11 juillet)	81.01
L2100088	Télébec (Télécopieur 10 juillet)	47.63
L2100089	Télébec (Téléphone-usine 10 juillet)	100.48
L2100090	Fonds de Solidarité FTQ (REER juillet)	750.00
L2100092	GC Crédit-Bail Québec inc. (Location du photocopieur juillet à septembre)	407.04
L2100093	Kubota Drummondville (Location du tracteur juillet)	428.04

Total :229 385.85 \$
Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

Rés. 2021-08-110

12.2 Offre de services pour l'audit des années 2021, 2022 et 2023 (c.c.11.3.1)

Sur proposition de monsieur le conseiller Louis Fillion;
Appuyée par monsieur le conseiller René Lalancette;
IL EST RÉSOLU

D'ACCEPTER l'offre de service relativement à l'audit des états financiers consolidés de la Municipalité du Village de Massueville pour les années 2021 : 9 450 \$, 2022 : 9 500 \$ et 2023 : 9 600 \$.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Municipalité du Village de Massueville reconnaisse que la présente résolution, incluant l'offre de services professionnels, tienne lieu de contrat entre les parties.

Afin de donner application à la présente résolution, le montant est disponible au poste budgétaire suivant : « *Comptabilité et vérification* » (02-130-00-413-00) et sera budgété pour les années 2022 et 2023 au montant suffisant.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents

Rés. 2021-08-111

12.3 Autorisation de signature du protocole d'entente dans le projet local de vitalisation du volet 4 du Fonds régions et ruralité (c. c. 19.3.7)

CONSIDÉRANT la résolution 2021-02-017 que les membres du conseil ont adopté à leur séance du conseil en février 2021;

CONSIDÉRANT QUE par cette résolution, le conseil autorisait la directrice générale et secrétaire-trésorière à déposer une demande d'aide financière au Programme d'aide du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide a été acceptée et que le protocole d'entente doit être signé par les parties;

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de madame la conseillère Chloé Émond;
Appuyée par monsieur le conseiller Richard Gauthier;
IL EST RÉSOLU

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
du Village de Massueville
de la séance ordinaire 9 août 2021



QUE le conseil municipal de la Municipalité du Village de Massueville autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, France St-Pierre, à signer pour et au nom de la Municipalité le Protocole d'entente avec le MAMH et à fournir tout document connexe.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

Rés. 2021-08-112

12.4 Comité municipalité amie des aînés (MADA) (c.c | 5.1.2)

Sur proposition de monsieur le conseiller Louis Fillion;
Appuyée par monsieur le conseiller Richard Gauthier;
IL EST RÉSOLU

D'ANNULER les résolutions numéros 2021-05-059 et 2021-06-070 et la remplacer par ce qui suit :

DE CRÉER un comité Démarche Municipalité amie des aînés (MADA) dont le mandat sera de procéder à la révision de la politique municipale des aînés et de son plan d'action, en partenariat avec la MRC de Pierre-De Saurel. Les membres du comité seront mesdames Claire Montplaisir et Carole Guévin, et messieurs Ghislain Villeneuve, Pierre Michaud, conseiller municipal, et Denis Marion, maire et responsable des questions familiales et des aînés, ainsi qu'au moins deux citoyens aînés qui seront nommés ultérieurement.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

Rés. 2021-08-113

12.5 Emplois d'été Canada – modification de la demande (c.c | 10.3.7/02)

CONSIDÉRANT la demande faite à Emplois d'été Canada pour le poste de responsable des espaces verts;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Massueville n'a pas reçu de candidature pour pourvoir ce poste;

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de madame la conseillère Nicole Guilbert;
Appuyée par monsieur le conseiller Pierre Michaud;
IL EST RÉSOLU

DE MODIFIER la demande à Emplois d'été Canada pour un poste d'archiviste.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents

Rés. 2021-08-114

12.6 Résolution appuyant la Ville de Sorel-Tracy sur la mobilisation de la communauté économique régionale face à l'annonce de la fermeture et du départ imminent de l'usine d'Alstom de Sorel-Tracy (c.c | 1.2.1/09)

CONSIDÉRANT que le 16 juin 2021, la multinationale Alstom annonçait la fermeture de son usine de Sorel-Tracy, et que, de ce fait, près de 100 emplois directs seront perdus, que plusieurs emplois indirects risquent également de subir le même sort et que l'activité industrielle risque d'être déplacée vers leurs installations de Saint-Bruno-de-Montarville et de La Pocatière;

CONSIDÉRANT que cette annonce inattendue de la délocalisation d'emplois spécialisés et du licenciement des travailleurs mérite des explications de la part d'Alstom;

CONSIDÉRANT que les acteurs économiques de la région doivent se mobiliser afin de faire valoir leurs arguments pour qu'Alstom révise sa décision et conserve ces emplois spécialisés dans la région;

CONSIDÉRANT qu'une rencontre a rapidement eu lieu entre le député provincial,

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
du Village de Massueville
de la séance ordinaire 9 août 2021



M. Jean-Bernard Émond, la Société des parcs industriels Sorel-Tracy (SPIST) et le maire de Sorel-Tracy, M. Serge Péloquin, afin d'analyser de près la situation à la suite de la décision d'Alstom de quitter le sol sorelois, et qu'un comité de crise a été mis en place afin d'analyser toutes les possibilités dans ce dossier;

CONSIDÉRANT que les présidents de la Société des parcs industriels Sorel-Tracy (SPIST), de Développement économique Pierre-De Saurel et le maire de Sorel-Tracy se rallient et font appel aux forces vives de la région pour demander à la direction d'Alstom de se raviser et de revoir son plan de fermer l'usine de Sorel-Tracy;

CONSIDÉRANT que depuis 2012, la région s'est mobilisée pour maintenir une partie des activités d'Alstom dans la région de Sorel-Tracy et que les acteurs de l'époque avaient été inventifs pour offrir à Alstom une usine moderne, afin d'implanter son usine de bogies à Sorel-Tracy;

CONSIDÉRANT qu'à l'époque, la Société des parcs industriels Sorel-Tracy (SPIST) a investi une partie de l'argent reçu lors de sa création pour construire une usine sur mesure pour Alstom et qu'à son inauguration, Alstom se félicitait que cette usine vienne contribuer à l'expansion du transport électrique au Canada et en Amérique du Nord;

CONSIDÉRANT qu'Alstom se spécialise dans l'industrie du transport collectif, que ce marché est prometteur pour les décennies à venir, malgré le ralentissement actuel, et que malgré un contexte difficile, il arrive que de grandes entreprises voient leur carnet de commandes connaître des creux, mais ce n'est pas une raison suffisante pour démanteler une usine, quitter une région quand une telle situation arrive;

CONSIDÉRANT que plus spécifiquement, l'entreprise fabrique, à son usine de Sorel-Tracy, les bogies pour les wagons du métro de Montréal, que la qualité des bogies construits à Sorel-Tracy est reconnue, et ce, depuis les premières livraisons des trains Azur, mais que malgré tout, les dirigeants évoquent l'absence de commandes pour justifier le démantèlement de l'usine;

CONSIDÉRANT que la Ville de Sorel-Tracy est d'avis que cette annonce de délocalisation d'emplois et de licenciements mérite des explications de la part d'Alstom et que la région s'unira afin de faire valoir ses arguments pour qu'Alstom révise sa décision;

CONSIDÉRANT qu'Alstom profite du soutien gouvernemental, que la Caisse de dépôt et placement est un actionnaire important, et que l'entreprise bénéficie actuellement d'un engagement de prêt de plus de 56 millions pour son usine de La Pocatière;

CONSIDÉRANT qu'il est tout naturel de s'attendre à ce que l'usine de Sorel-Tracy bénéficie aussi d'un tel soutien;

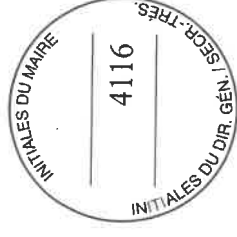
CONSIDÉRANT que le député provincial, M. Jean-Bernard Émond, s'est dit très préoccupé par le départ de la région d'une entreprise de qualité comme Alstom;

CONSIDÉRANT que les acteurs économiques de la région doivent s'unir pour dire qu'ils n'assisteront pas muets à la fermeture de l'usine d'Alstom à Sorel-Tracy;

Sur proposition de monsieur le conseiller Richard Gauthier;
Appuyée par madame la conseillère Chloé Émond;
IL EST RÉSOLU

QUE La Municipalité du Village de Massueville appuie la Ville de Sorel-Tracy dans sa demande au député provincial, M. Jean-Bernard Émond, et aux représentants des organisations économiques de la MRC de Pierre-De Saurel d'être proactifs et de faire front commun afin que les représentants des intervenants locaux puissent obtenir une rencontre avec la haute direction d'Alstom afin d'intervenir pour garder l'usine de bogies et Alstom actifs au 1605, rue de la Marine;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
du Village de Massueville
de la séance ordinaire 9 août 2021



QU'ensemble, les représentants économiques de la région rappellent au gouvernement du Québec et à Alstom que la région refuse d'être abandonnée aujourd'hui après tous les efforts déployés depuis 2012;

QUE la Municipalité du Village de Massueville invite les acteurs économiques de la région, la MRC de Pierre-De Saurel et les municipalités qui la composent à s'unir avec cette dernière pour dénoncer la situation et travailler à ce qu'Alstom revienne sur sa décision de fermer son usine de Sorel-Tracy;

QU'une mobilisation régionale soit enclenchée afin que cette activité économique de qualité demeure dans la région.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents

Rés. 2021-08-115

12.7 Réparation de la toiture à la mairie (c. c. | 9.4.3)

Sur proposition de madame la conseillère Chloé Émond;
Appuyée par madame la conseillère Nicole Guilbert;
IL EST RÉSOLU

DE FAIRE réparer la toiture de la mairie par Construction Morin Bachand inc. au coût de 523 \$ plus les taxes applicables.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Municipalité du Village de Massueville reconnaisse que la présente résolution, incluant le devis no 1008, tienne lieu de contrat entre les parties.

Afin de donner application à la présente résolution, le montant est disponible au poste budgétaire suivant : « *Entretien et réparation bâtiments et terrains* » (02-130-00-522-00).

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents

Rés. 2021-08-116

12.8 Demande de passage du Club VTT Vagabond du Bas-Richelieu (c. c. | 7.5.1.1)

Sur proposition de monsieur le conseiller Louis Fillion;
Appuyée par monsieur le conseiller Richard Gauthier;
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER le club Vagabond de véhicules tout-terrain à circuler, pour la saison hivernale 2021-2022, sur la rue Royale, de la rue des Étanghs au lieu de la rue des Prés à la rue Plessis, afin que les véhicules tout-terrain puissent se rendre au restaurant la Frite d'Or et au dépanneur Bardier.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents

Rés. 2021-08-117

12.9 Fondation du Cégep de Sorel-Tracy (c. c. | 11.5.1/03)

Sur proposition de madame la conseillère Nicole Guilbert;
Appuyée par madame la conseillère Chloé Émond;
IL EST RÉSOLU

DE CONTRIBUER financièrement à la Fondation du Cégep de Sorel-Tracy afin d'offrir une bourse de 300 \$ à une étudiante ou un étudiant originaire de notre territoire qui satisfait aux critères de réussite du collège.

Afin de donner application à la présente résolution, le montant est disponible au poste budgétaire suivant : « *Subventions autres organismes* » (02-190-00-970-00).

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
du Village de Massueville
de la séance ordinaire 9 août 2021



13. Période de questions

Les citoyen(ne)s sont invité(e)s à poser des questions et à émettre des commentaires par courriel.

Aucune question n'a été reçue pour cette séance.

14. Affaires nouvelles

Une rencontre avec la SQ est demandée pour régler le problème des ARRÊTS non respectés dans le village, plus précisément au coin des rues Royale et Plessis.

Rés.2021-07-118

15. Clôture de la séance

Sur proposition de monsieur le conseiller Richard Gauthier;
Appuyée par madame la conseillère Nicole Guilbert;
IL EST RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 20h56.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

France Saint-Pierre,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Denis Marion,
Maire